

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 SEPTEMBRE 2014

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER (jusqu'au point 5.5), Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mr Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mr Christophe BONNET, Mme Chloé BORYSKO à Mr Vincent CALVO, Mr Philippe FROMENT à Mr Thierry MONTALIEU, Mme Sylvie BRETON à Mme Manuela CHARTIER.

Absente excusée : Manuela CHARTIER (à partir du point 5.6).

Secrétaire de Séance : Stéphanie AUGENDRE MÉNARD

Une minute de silence est observée en début de séance en mémoire d'Hervé Gourdel, assassiné par un groupe terroriste qui a horrifié la France entière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2014.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2014 est adopté à L'UNANIMITÉ.

1- ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) : contre le tracé ouest.

Vote : 22 voix pour et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Mr Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), pour demander solennellement au Gouvernement :

- de ne pas retenir le tracé ouest pour la future ligne LGV POCL qui est porteur du risque environnemental le plus élevé,
- d'affecter à l'amélioration de la desserte régionale actuelle une partie de l'économie de 1,1 milliard € que le tracé médian permet aux collectivités territoriales et l'Etat,
- et donc, de choisir le tracé médian qui aura l'impact environnemental le plus faible et qui permet une desserte en deux points du département Loiret, à Orléans et Gien, en bordure de la Sologne, en plus de Vierzon.

2 – FINANCES ET MARCHES PUBLICS

2.1 Avenant n°1 lot 13 du marché de construction du restaurant scolaire.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au lot 13 du marché de travaux relatif à la construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à la Ferté Saint-Aubin, d'un montant de 5 165,77 € HT, soit 6 198,92 € TTC.

2.2 Principe de délégation de service public relative au service de l'eau.

Vote : 22 voix pour et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Mr Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), pour :

Constater la prochaine caducité du contrat d'affermage au 3 février 2015,

Autoriser Madame le Maire à négocier auprès de VEOLIA un avenant portant sur les éventuelles adaptations de l'échéance du contrat au regard de la nécessité d'assurer la continuité du service public jusqu'à la désignation du nouvel attributaire conformément aux dispositions de l'actuel contrat d'affermage conclu avec Véolia,

Retenir le recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme futur mode de gestion du service de l'eau potable, tout en précisant que la mise en œuvre de la procédure n'empêche pas la Collectivité de revenir à tout moment au mode de gestion en régie, avant la conclusion dudit contrat.

Donner autorisation à Madame le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de lancer la procédure visant à la désignation d'un délégataire du service public de l'eau potable en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Donner mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents liés aux présentes décisions,

Charger Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

2.3 Principe de délégation de service public relative au service de l'assainissement.

Vote : 22 voix pour et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Mr Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), pour :

Constater la prochaine caducité du contrat d'affermage au 3 février 2015,

Autoriser Madame le Maire à négocier auprès de VEOLIA un avenant portant sur les éventuelles adaptations de l'échéance du contrat au regard de la nécessité d'assurer la continuité du service public jusqu'à la désignation du nouvel attributaire conformément aux dispositions de l'actuel contrat d'affermage conclu avec Véolia,

Retenir le recours à la délégation de service public sous forme d'affermage comme futur mode de gestion du service de l'assainissement, tout en précisant que la mise en œuvre de la procédure n'empêche pas la Collectivité de revenir à tout moment au mode de gestion en régie, avant la conclusion dudit contrat.

Donner autorisation à Madame le Maire de prendre toutes les dispositions en vue de lancer la procédure visant à la désignation d'un délégataire du service public de l'assainissement en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Donner Mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents liés aux présentes décisions,

Charger Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

2.4 Commission d'ouverture des plis – DSP service de l'eau potable et service de l'assainissement.

Vote favorable à l'unanimité pour nommer les membres suivants de la Commission d'ouverture des plis :

- **5 membres titulaires :**
Mme Frédérique de LIGNIERES,
Mrs Dominique THENAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO,
Thierry MONTALIEU.
- **5 membres suppléants :**
Mme Isabelle FIDALGO,
Mrs Jean-Noël MOINÉ, Stéphane CHOUIN, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT.

2.5 Approbation et signature de la convention constitutive au GIP APPROLYS.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive au GIP APPROLYS et désigner Monsieur Stéphane CHOUIN comme représentant de la Ville de La Ferté Saint-Aubin à l'Assemblée Générale d'APPROLYS et Madame Véronique DALLEAU sa suppléante.

2.6 Abrogation du règlement intérieur des marchés publics.

Vote favorable à l'unanimité pour abroger le règlement intérieur des marchés publics.

2.7 Demande de subvention dans le cadre du plan de désherbage et l'achat d'un matériel alternatif.

Vote favorable à l'unanimité autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la région Centre et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour l'acquisition d'un matériel alternatif :

- Financé à hauteur de 45% par la région Centre
- Financé à hauteur de 35% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne

3 – DIRECTION de l'EDUCATION et de la JEUNESSE

3.1 Demande de subvention dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à solliciter le Conseil Général du Loiret pour obtenir une subvention dans le cadre de sa politique d'intervention culturelle et de son Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

3.2 Conventions d'objectifs et de financement CAF pour les prestations de service ALSH.

Vote favorable à l'unanimité pour approuver les conventions d'objectifs et de financement des prestations de service à intervenir avec la CAF pour le fonctionnement des ALSH.

3.3 Conventions ACALAPS avec la CAF du Loiret.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer les conventions pour le versement de l'ACALAPS avec la CAF du Loiret.

4- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'URBANISME

4.1 Convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation d'un coffret sur la parcelle AY 2.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF pour permettre la pose d'un coffret sur la parcelle communale cadastrée AY 2.

4.2 Convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation d'un câble basse tension sur la parcelle BO 28.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF pour permettre la pose d'un câble basse tension souterrain, en sortie du poste de transformation existant sur la parcelle communale cadastrée BO 28.

4.3 Convention de servitudes avec ERDF pour l'implantation de deux canalisations souterraines sur la parcelle BL 401.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF pour permettre la pose de deux câbles haute tension souterrains sur une longueur d'environ 23 mètres jusqu'au poste EDF sur la parcelle communale BL 401.

4.4 Convention de partenariat entre le Conseil Général pour la numérisation des registres d'état civil et cadastre napoléonien.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général pour la numérisation des registres d'état civil et du cadastre napoléonien.

4.5 Acquisition de la voirie du lotissement de la Croix Verte en vue de son classement dans le domaine public.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à acquérir les parcelles non bâties cadastrées BI 157 et BI 159 d'une superficie de 2 386 m², à l'Euro symbolique pour les classer dans le domaine public.

4.6 Convention de passage avec la société SYNERAIL.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de passage avec la société SYNERAIL qui doit procéder à l'installation d'antennes et d'équipements techniques propres, sur le pylône situé chemin de la Croix d'Alvault, sur la parcelle cadastrée BP 20.

4.7 Cession par la Ville à M. Davy HUSSON de la maison située 7 rue des Déportés et issue du legs de Madame Raynonde Garreau.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à céder la parcelle bâtie cadastrée BK 70 à M. Davy HUSSON au prix de 150 000 euros, conformément à l'avis du Domaine. Il est précisé que la Commune prend à sa charge les frais de notaire.

5 – RESSOURCES HUMAINES

5.1 Tableau des effectifs : mise à jour dans le cadre de l'évolution organisationnelle des rythmes scolaires.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à modifier le temps de travail des postes suivants :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	22.5	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	22.5
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	26.75	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	26.75
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	2	11	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	11
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	12.75	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	12.75
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	18.75	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	18.75
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	23	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	23
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	17.5	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	17.5
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	19.75	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	19.75
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	19.5	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0	19.5
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0	27.5	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	27.5

Et créer les emplois suivants :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	18.5	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	18.5
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0	23	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	23
Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0	23.5	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	23.5

5.2 Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de maîtrise auprès de la restauration du collège du Pré des Rois.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention pour renouveler la mise à disposition d'un agent de maîtrise auprès de la restauration de collège du Pré des Rois.

5.3 Mise à disposition d'un éducateur des APS auprès de l'association USF Handball.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur des APS auprès de l'association USF Handball du 1/09/2014 au 30/06/2015.

5.4 Mise à disposition d'un éducateur des APS auprès de l'association Val Sologne.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un éducateur des APS auprès de l'association Val Sologne du 1/09/2014 au 30/06/2015.

5.5 Composition du Comité technique

Vote favorable à l'unanimité pour fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants siégeant au sein du comité technique et pour maintenir le paritarisme entre représentants du personnel et représentants de la collectivité.

Madame Manuela CHARTIER, excusée, part et quitte la salle.

5.6 Composition du CHSCT

Vote favorable à l'unanimité pour fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et pour maintenir le paritarisme entre représentants du personnel et représentants de la collectivité.

5.7 Indemnités des élus

Vote : 22 voix pour et 5 abstentions (Mrs Philippe Froment, Mr Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mme Colette Rousseau), pour fixer les montants des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant délégation.

6 – SERVICE CULTUREL

6.1 Tarifs de la programmation de la saison culturelle pour l'année 2015.

Vote : 22 voix pour et 5 abstentions (Mrs Philippe Froment, Mr Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mme Colette Rousseau), pour fixer les tarifs de la saison culturelle 2015.

6.2 Demande de subvention au Conseil Régional pour la saison culturelle 2015..

Vote favorable à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la saison culturelle 2015.

6.3 Demande de subvention au Conseil Général pour le nouveau Festival de Jazz « Jours de Jazz » 2015.

Vote favorable à l'unanimité pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour le nouveau Festival de Jazz « Jours de Jazz » 2015.

6.4 Culture du coeur.

Vote favorable à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 30.

La Ferté St-Aubin, le 1^{er} octobre 2014

Le Maire,

Constance de Pélichy